

*Centre de Formation*

**Durée**

1,00 jour(s)

7:00 heures

**Public**

La formation s'adresse à toute personne appelée à effectuer la vérification journalière et utiliser un échafaudage fixe pour réaliser les travaux de sa propre activité.

**Objectifs de la formation**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître ses obligations et responsabilités
- Procéder aux vérifications journalières
- Utiliser l'échafaudage fixe en sécurité

**Programme**

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants
- Les obligations et responsabilités :
  - Réglementation
  - Rôle et responsabilités de l'utilisateur et du « vérificateur journalier »
  - Documents obligatoires sur chantier (PDP, notice du fabricant, PV de mise en service, registre des vérifications journalières ...)
  - Organismes de contrôle/prévention et de vérifications
- Vérification journalière : examen de l'état de conservation
- Panneau de chantier et le PV de mise en service
- Accès et circulation
- Limites de charges
- Maintien en sécurité de l'échafaudage
- Gestion de la co-activité
- Signalement des situations dangereuses
- Evaluation et synthèse de la formation

**Méthodes et supports**

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques et d'exercices pratiques
- Salle de formation équipée
- Documentation remise aux participants
- Matériels nécessaires aux exercices pratiques
- Formateur validé par le Syndicat Français de l'Echafaudage, du Coffrage, et de l'Etalement, reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques

**Prérequis**

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, parlé et écrit
- Aptitude médicale aux travaux en hauteur ou au poste de travail
- Se munir de ses EPI